



RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du CROUS de Toulouse – Occitanie

Arrêté modificatif de la composition de la commission électorale

La rectrice de la région académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de Montpellier,
Chancelière des universités

VU les articles L. 822-1, R. 822-12, R. 822-12-1 et R. 822-12-2 du Code de l'éducation relatifs aux œuvres sociales en faveur des étudiants ;

VU le décret n° 2021-457 du 15 avril 2021 relatif notamment à l'organisation d'un vote électronique par internet pour les élections 2021 ;

VU l'arrêté du 13 novembre 2023 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

VU l'arrêté rectoral du 21 novembre 2023 portant création et composition de la commission électorale ;

Considérant la circulaire du 15 novembre 2023 relative aux modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'arrêté rectoral du 21 novembre 2023 susvisé est ainsi modifié :

Le tableau du 2° de l'article 1^{er} désignant les membres de la commission électorale siégeant en qualité d'étudiants est remplacé par le tableau suivant :

En qualité de	Prénom et Nom	Représentation Organisation étudiante
Titulaire	Victor PETITDIDIER	UNEF
	Gauthier CZERNIK	UNI
	Juliette CARON	FAGE AGEMP
	Alexandre PERIN	UNION
	Matthias CHOMET	YES OF CROUS
Suppléant	Néant	UNEF
	Néant	UNI
	Rémi BLOTTIN	FAGE AGEMP
	Tanguy TREGOU	UNION
	Néant	YES OF CROUS

Les autres dispositions de l'arrêté rectoral du 21 novembre 2023 sont inchangées.

ARTICLE 2 : La directrice générale du CROUS de Toulouse – Occitanie et le secrétaire général de la région académique Occitanie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 21 NOV. 2023

Pour la rectrice de région académique Occitanie,
Chancelière des universités,
et par délégation,
Le recteur délégué pour l'enseignement supérieur,
la recherche et l'innovation



Khaled Bouabdallah